

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 30 mars 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 DFPE 68 Subvention (344.220 euros) et convention avec l'association La Maison Kangourou (10e) pour son établissement multi-accueil (13e)

Mme Nawel OUMER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 14 mars 2017, par lequel Madame La Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association La Maison Kangourou ;

Vu l'avis du Conseil du 13^e arrondissement en date du 13 mars 2017 ;

Sur le rapport présenté par Madame Nawel OUMER, au nom de la 4^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association "La Maison Kangourou" ayant son siège social 34 A rue des Vinaigriers à Paris 10^{ème}, pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 344.220 euros est allouée à l'association "La Maison Kangourou" (N° SIMPA : 20597 – N° Dossier 2017_00007).

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention, sera imputée au chapitre 65, rubrique 64, article 6574, ligne VF 30002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2017.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO